|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)**  **Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Addendum 13 au Document WTDC-17/22-F** |
|  | | **29 août 2017** |
|  | | **Original: anglais** |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique | | |
| avant-PROJET DE DÉCLARATION DE LA CMDT-17 | | |
|  | | |
|  | | |
| **Domaine prioritaire:**  Déclaration  **Résumé:**  La Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) a élaboré et soumis des contributions concernant l'avant‑projet de Déclaration de la CMDT-17 visant à ce que cette Déclaration rende compte de perspectives plus larges, au-delà de celles des Etats Membres de l'UIT et des Membres de Secteur.  **Résultats attendus:**  La Déclaration de la CMDT‑17 porte principalement sur le rôle essentiel que seront amenées à jouer les télécommunications et les TIC dans la réalisation des Objectifs de développement durable et sur leur pouvoir de transformation en matière de développement durable. Ce texte conserve des éléments essentiels tels que l'importance de l'accès à des infrastructures, des applications et des services de télécommunication/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables. Il met également en lumière les besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des pays dont l'économie est en transition. Il souligne le rôle de catalyseur des télécommunications/TIC dans des secteurs essentiels comme ceux de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'environnement et insiste sur l'importance de prêter une attention particulière aux besoins de groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées.  **Références:**  Déclaration de Dubaï | | |

**Proposition**

Les administrations des pays membres de l'APT proposent d'apporter les modifications suivantes à la Déclaration de Buenos Aires, pour examen, afin qu'elle rende compte de perspectives plus larges, au-delà de celles des Etats Membres de l'UIT et des Membres de Secteur.

DÉCLARATION (version proposée par le GCDT)

**MOD** ACP/22A13/1

Projet de Déclaration de la CMDT-17

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017), qui s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, sur le thème "les TIC au service des objectifs de développement durable" (ICT④SDGs),

reconnaissant

*a)* que les télécommunications/TIC sont un catalyseur essentiel du développement social et économique et permettent en conséquence d'accélérer la réalisation dans les meilleurs délais des Objectifs et des cibles de développement durable qui sont énoncés dans le document "**Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030**";

*b)* que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle crucial dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, la finance, le commerce, la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

*c)* qu'un accès à des infrastructures, applications et services de télécommunications/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables offre la possibilité d'améliorer la vie quotidienne des habitants de la planète et de faire en sorte qu'un développement durable dans le monde entier devienne une réalité;

*d)* que la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en œuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux, renforcer la fiabilité, encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

*e)* que les applications des télécommunications/TIC peuvent changer radicalement la vie des personnes, des communautés et des sociétés dans leur ensemble mais qu'elles peuvent aussi rendre plus difficile l'instauration de la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

*f)* que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de nouvelles possibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde;

*g)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers;

*h)* que l'UIT est déterminée à améliorer la vie quotidienne de tous et à rendre le monde meilleur grâce aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication (TIC),

déclare en conséquence

1 que des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le développement de la société de l'information et de l'économie numérique;

2 que l'innovation est essentielle pour mettre en place des infrastructures et des services TIC haut débit et d'excellente qualité, y compris le large bande;

3 que l'échange d'expériences et la coopération entre Etats Membres en vue d'améliorer la connectivité internationale devraient être encouragés, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement;

4 que, dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place d'un environnement politique, juridique et réglementaire équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs propres à stimuler la concurrence, élargir les choix offerts au consommateur, favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et encourager l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale;

5 que le potentiel de technologies nouvelles et émergentes comme les mégadonnées, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle devrait être mis à profit pour soutenir l'action menée à l'échelle mondiale pour poursuivre le développement de la société de l'information;

6 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines et institutionnelles pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunications/TIC doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement humain;

7 qu'il est important tant pour les Etats Membres que pour le secteur privé de mesurer la société de l'information et de fournir les indicateurs/statistiques appropriés afin que les Etats Membres puissent recenser les lacunes appelant une intervention des pouvoirs publics et que le secteur privé puisse trouver des possibilités d'investissement;

8 qu'une société de l'information véritablement inclusive devrait tenir compte des besoins des personnes handicapées ayant des besoins spécifiques;

9 que pour établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes;

10 que l'UIT devrait soutenir le renforcement des capacités, l'échange d'informations et d'autres activités relevant de la coopération internationale, en particulier en ce qui concerne les technologies émergentes, afin que les télécommunications/TIC puissent jouer un rôle plus important dans la gestion des catastrophes et dans les télécommunications d'urgence;

11 qu'une collaboration entre, d'une part, pays développés et pays en développement et entre, d'autre part, pays en développement est encouragée car elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et à des activités de recherche communes;

12 que les partenariats public‑privé et la mobilisation des ressources doivent être encore renforcés afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable;

13 que l'innovation devrait être intégrée dans les politiques, initiatives et programmes nationaux pour promouvoir un développement et une croissance économique durables dans le cadre de partenariats multipartites entre pays en développement, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part, afin de faciliter les transferts de technologies et de connaissances;

14 que la coopération internationale devrait être renforcée en permanence entre les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, les Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, et d'autres partenaires et parties prenantes, l'objectif étant de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC;

15 que les membres de l'UIT et les autres parties intéressées devraient coopérer pour mettre en oeuvre les buts et les cibles à l'échelle mondiale dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication qui sont énoncés dans le programme Connect 2020.

En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, pour atteindre dans les meilleurs délais les **Objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) appelle les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant à ses travaux ainsi que tous les autres partenaires et parties prenantes à contribuer au succès de la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_